

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 19457**

### Intitulé

CQP : Certificat de qualification professionnelle Chef d'équipe atelier

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Commission paritaire nationale (CPN) des services de l'automobile - Association nationale pour la formation automobile (ANFA)	Président de la CPNE

### Niveau et/ou domaine d'activité

#### Convention(s) :

3034 - Services de l'automobile (Commerce et réparation de l'automobile, du cycle et du motorcycle, activités connexe, contrôle technique automobile, formation des conducteurs)

#### Code(s) NSF :

252r Entretien et réparation des automobiles, cycles et motorcycles, véhicules industriels, engins agricoles et de chantiers; Entretien, maintenance, réparation de moteurs thermiques et de machineries de navire

#### Formacode(s) :

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le Chef d'équipe atelier assure une fonction d'encadrement et éventuellement de réception.

Le Chef d'équipe atelier assure des activités en relation avec l'organisation et la gestion de la maintenance, et tout particulièrement :

Concernant les activités relatives à l'organisation de la maintenance :

- l'application des procédures qualité en vigueur dans l'entreprise,
- l'organisation et la planification des interventions,
- en relation avec les services de constructeur : la transmission d'informations à caractère technique ou commercial,
- la mise à jour et le classement de la documentation technique et commerciale.

Concernant les activités liées à la gestion de la maintenance :

- l'établissement de tous documents internes et comptables,
- la réalisation d'interventions de maintenance sur véhicules,
- l'affectation, le suivi et le contrôle des activités confiées aux collaborateurs,
- la promotion des offres de service de l'entreprise,
- la restitution du véhicule au client,
- la gestion des réclamations dans le cadre de directives reçues,
- la participation au recrutement / à l'élaboration et au suivi du plan de formation des collaborateurs,
- l'appui technique aux collaborateurs du service,
- le tutorat de jeunes en formation alternée

Les capacités attestées :

- Situer son activité dans l'entreprise et son environnement professionnel.
- Organiser les activités de la réception à la restitution du véhicule
- Etablir tout document administratif
- Organiser l'activité des collaborateurs et en effectuer le suivi
- Vendre des produits et services au client avec méthode
- Appliquer la législation relative au S.A.V. dans ses activités
- Identifier les besoins en formation de son équipe
- Accompagner les salariés dans l'acquisition des compétences et la réalisation de leurs activités

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

L'emploi s'exerce au sein d'entreprises relevant du commerce et de la réparation de véhicules automobile, dont l'activité après-vente, du fait de son importance, peut-être structurée en plusieurs pôles distincts (ateliers de maintenance/ service rapide/ carrosserie-peinture...).

Les entreprises dans lesquelles s'exerce l'emploi sont généralement affiliées à un réseau constructeur ou importateur de véhicules (filiales, succursales, concessions automobiles).

Chef d'équipe atelier

#### Codes des fiches ROME les plus proches :

11103 : Supervision d'entretien et gestion de véhicules

### Modalités d'accès à cette certification

#### Descriptif des composantes de la certification :

7 modules :

- 1- Environnement professionnel
- 2- Gestion et organisation de l'activité - niveau 2
- 3- Coordination des activités de l'équipe - niveau 1
- 4- Relation service - niveau 2
- 5- Législation S.A.V.
- 6- Compétence et formation

**Validité des composantes acquises : 5 an(s)**

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	Jury paritaire tripartite (un représentant d'une organisation professionnelle, un représentant d'une organisation syndicale de salariés, un formateur désigné par l'ANFA).
En contrat de professionnalisation	X	
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2007	X	Jury paritaire tripartite (un représentant d'une organisation professionnelle, un représentant d'une organisation syndicale de salariés, un formateur désigné par l'ANFA).

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

**LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS****ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX****Base légale****Référence du décret général :****Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

Arrêté du 29 juillet 2014 publié au Journal Officiel du 09 août 2014 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, sous l'intitulé « Certificat de qualification professionnelle Chef d'équipe atelier » avec effet au 09 août 2014, jusqu'au 09 août 2019.

**Référence du décret et/ou arrêté VAE :****Références autres :****Pour plus d'informations****Statistiques :****Autres sources d'information :**

site A.N.F.A. [www.anfa-auto.fr](http://www.anfa-auto.fr)

**Lieu(x) de certification :**

A.N.F.A.

41-49 rue de la Garenne - CS 80006

92315 SEVRES cedex

**Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :****Historique de la certification :**

Conformément à l'Accord Paritaire du 20 janvier 2004, le C.Q.P. a été créé en mars 2006 et renouvelé en mai 2013.